

**Objet : Armistice de la guerre de 1914 / 1918 - 105<sup>ème</sup> anniversaire**  
**Cérémonie du 11 novembre**  
Réglementation de la circulation et du stationnement.  
samedi 11 novembre 2023 .

Le Maire de la Ville de BRIGNAIS,

VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU l'ordonnance 58 1216 et le décret 58 1217 du 15 décembre 1958 relatifs à la police de la circulation routière,  
VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,  
VU l'arrêté du 12 juin 2023 concernant le stationnement réglementé sur certaines rues de Brignais,

Considérant la demande de l'association des anciens combattants et prisonniers de guerre,  
Afin de faciliter le déroulement de cette manifestation et d'assurer la sécurité de la circulation des véhicules et des piétons, il y a lieu de prendre les mesures suivantes :

**- ARRÊTE -**

**Article 1**

Le stationnement sera interdit sur la place du Souvenir à partir du samedi **11 novembre 2023 de 10 h à 13h00**.

La signalisation sera mise en place par les services techniques de la Ville, en collaboration avec la Police municipale et applicable dès son implantation. Les véhicules en infraction seront mis en fourrière.

**Article 2**

La rue de Ronde sera accessible le temps de la cérémonie par une déviation de la place Gamboni à hauteur de l'intersection avec le Pont Vieux

La circulation sera interdite sur la place du Souvenir le samedi 11 novembre 2023 de 11 h 00 à 13h00.

Pour la cérémonie qui aura lieu le samedi 11 novembre 2023 à partir de 11h30.

**Article 3**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville.

**Article 4**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Brignais, Monsieur le Chef de service de la Police municipale, Madame la Cheffe des Sapeurs pompiers de Vourles et tous les agents de la force publique chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRIGNAIS, le 24 octobre 2023.  
Po Le Maire,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DU RHÔNE  
**Serge BÉRARD.**

VILLE DE BRIGNAIS . 28 rue Général de Gaulle . 69530 Brignais . Tél. 04 78 05 15 11  
contact@mairie-brignais.fr . www.brignais.fr

**Philippe SANTONI**  
Conseiller délégué à la Sécurité

